

## LIMITER LES DÉCHETS EN PROVENANCE DE LA TERRE

### Objectif opérationnel

Limiter l'arrivée et l'accumulation de déchets

### Enjeux détaillés

Tous les enjeux

### Localisation

Tout le site

### Maitres d'ouvrage

OFB  
Collectivités territoriales

### Coûts prévisionnels

Coût d'investissement : à évaluer

Fonctionnement : Temps CM

### Partenaires

BRGM  
CEDRE  
Préfet de département  
Collectivités  
Conservatoire du littoral  
DREAL  
ADEME  
OFB  
Agence de l'eau

### Problématique

Les déchets présents en mer proviennent principalement de la terre. Ils sont acheminés vers le milieu marin par les voies de transfert, notamment les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales et les cours d'eau. Les déchets considérés sont les macro-déchets et les micro-plastiques.

L'action vise à accompagner les actions en faveur de la diminution de ces déchets dans le milieu marin.

### Mise en œuvre

#### Sous-action 1 : Réaliser ou compléter l'inventaire et la cartographie des zones d'accumulation de déchets dans les cours d'eau et sur le littoral

Réaliser ou compléter l'inventaire et la cartographie des zones littorales d'accumulation de déchets et en bordure des cours d'eau, en priorisant celles soumises à des aléas naturels (érosion, submersion, inondation) ou susceptibles de l'être, sur la base des données existantes et des connaissances des acteurs locaux. Se rapprocher des travaux menés par le CEREMA ou le CEDRE.

#### Sous-action 2: Identifier les actions à mettre en œuvre pour réduire le risque d'acheminement des déchets dans le milieu marin

- Procéder au nettoyage des zones d'accumulation identifiées, en prenant garde à ce que les méthodes utilisées ne soient pas impactantes sur les enjeux écologiques (destruction d'habitats, dérangement d'espèces, ...)
- Favoriser le dialogue avec les acteurs terrestres : des échanges sur cette problématique auront lieu avec les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels situés en amont, les instances pertinentes (CLE, lors de l'élaboration des contrats territoriaux...) pour déterminer les actions à mettre en œuvre (mise en place des dispositifs d'interception des macro-déchets par exemple).

#### Sous-action 3: Centraliser et diffuser les informations

L'animatrice Natura 2000 recueille les informations sur ces problématiques et en informe les membres du copil

### Indicateurs de réalisation

- cartographie réalisée
- Actions de nettoyage réalisées
- Autre actions concrètes de diminution mises en œuvre

### Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN3
- [Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)
- [DGALN\\_plan-actions-zero-dechet-plastique\\_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)